



Régularisation par le pacs

Par **Oli94**, le **03/10/2014** à **22:59**

slt a tous j aimerais avoir votre avis et vos conseils sur mon cas en effet je suis entre en France en août 2009 et depuis janvier 2010 je bénéficie de l'AME je vis également avec ma copine (étrangère en situation régulière) depuis plusieurs années et depuis novembre 2013 nous partageons le même appartement les factures EDF sont à nos deux noms mon dernier avis d'imposition est à cette adresse et j'ai également du courrier à cette adresse nous allons avoir un enfant courant décembre et avons déjà fait la reconnaissance anticipée et envisageons nous de nous marier dans 3 mois ma question est la suivante:

- est-ce que je peux bénéficier de la circulaire Valls VPF?
 - est-ce que les documents que je dispose sont assez suffisants pour justifier les preuves de vie communes?
 - à quel moment devrai-je me présenter à la préfecture pour le dépôt de mon dossier pour éviter un éventuel refus et parallèlement une OQTF?
- j'attends impatiemment vos conseils et réponses merci à tous je vous remercie et à bientôt

Par **olive7**, le **15/10/2014** à **17:20**

cc, j'aurais voulu savoir si ta copine étant en situation régulière elle a la nationalité française m6

Par **Oli94**, le **16/10/2014** à **05:46**

slt ma copine et moi sommes tous de nationalité étrangère elle possède une carte de résident 10 ans

Par **olive7**, le **16/10/2014** à **09:09**

ok jcomprends, bon apparemment tu es ds la mm situation que mes copines, mais sauf que mes deux copines ce sont mariées au lieu de se pacser, elles ont même des enfants et la première on l'avait donner un récépissé autorisé à travailler là ou je parle elle a eu son titre de séjour, et la deuxième on vient de la donner un récépissé de 6 mois.
cela marche souvent avc le mariage et l'enfant surtout, maintenant avec le pacs et l'enfant je ne sais pas mais j'ai un peu les doutes

Par **Oli94**, le **16/10/2014** à **09:34**

Merci pour votre éclaircissement frérot je vous tiendrai au courant